

Offre conventionnelle Tableaux des garanties

L'offre mensualisation : maintien de salaire

Mensualisation : maintien de salaire			
Collège concerné	Ancienneté	Maintien du salaire (Indemnités journalières de la Sécurité sociale et part employeur du régime de prévoyance incluses)	
		100%	50%
Ouvriers, employés, techniciens	Après 1 an de présence effective	2 mois	2 mois
	Par période de 4 ans supplémentaires	+1/2 mois	+1/2 mois
Agents de maîtrise et techniciens (hors 4 bis)	Après 1 an de présence continue	1,5 mois	1,5 mois
	Par période de 4 ans supplémentaires	+1/2 mois	+1/2 mois
Agents de maîtrise et techniciens (Art 4 bis)	Après 1 an de présence continue	1,5 mois	1,5 mois
	Par période de 4 ans supplémentaires	+1/2 mois	+1/2 mois
Ingénieurs et cadres (Art 4)	Après 1 an de présence effective	4 mois	4 mois
	Par période de 3 ans supplémentaires	+ 1 mois	+ 1 mois
		Maximum : 6 mois	Maximum : 6 mois

L'offre Décès-Invalidité Absolue et Définitive par accident du travail ou maladie professionnelle

Collège concerné	Décès-IAD par accident du travail ou maladie professionnelle
cadres (Art 4 et 4 bis)	100% du salaire annuel brut

18038 - Mutex/Dpt Marketing - DS CCN des industries chimiques- -Document non contractuel - novembre 2017

www.mutex.fr

Assureur des garanties :
MUTEX
 Société anonyme au capital de 37 302 300 euros
 Entreprise régie par le Code des assurances - RCS Nanterre 529 219 040
 Siège social : 125 avenue de Paris - 92327 Châtillon cedex